

FMC TECHNOLOGIES SAS

Index Egalité Salariale

FMC Technologies SAS obtient la note de 75/100

TechnipFMC

27 Février, 2025

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », FMC Technologies SAS a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **Pour l'année 2024, l'index de FMC Technologies SAS est de 75 points sur 100.**

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de 4 indicateurs* mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Points obtenus
Indicateur 1 : écart de rémunération entre les hommes et les femmes	40	25
Indicateur 2 : écart de taux d'augmentation entre les hommes et les femmes	35	35
Indicateur 3 : augmentation attribuée au retour de congé maternité	15	15
Indicateur 4 : Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10	0
INDEX (sur 100 points)	100	75